

POUVOIR À NOUS RETOURNER EN CAS D'ABSENCE
RÉPONSE SOUHAITÉE AVANT LE 10 JUIN

Aucun salarié de l'ISTF ne peut recevoir de pouvoir pour voter.

Ne participera pas à l'Assemblée Générale et donne pouvoir pour me représenter :

- Au président de l'ISTF ou à un autre membre du Conseil d'administration
- À un(e) membre de mon entreprise
- À un(e) autre adhérent(e) de l'ISTF

Indiquez le nom et le prénom de la personne qui vous représentera :

.....

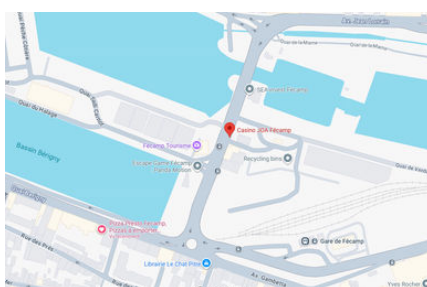
Fait à, le

Signature :

Les pouvoirs non nominatifs seront attribués au Président ou à un membre du Conseil d'Administration employeur.

Merci de nous retourner ce coupon-réponse, **par photo** ou **scan**, avant le 10 juin 2026 à l'adresse mail suivante :

communication@istfecamp.fr



156 Chaussée Gayant, 76400 Fécamp
Parking gratuit sur place